

**Avis adopté**

Séance plénière du 8 octobre 2024

**La protection de l'enfance est en danger : *les préconisations du CESE* :**

**Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales**

Si le législateur a bien posé le cadre autour de la primauté des droits et des besoins de l'enfant, le bilan de la politique de protection de l'enfance reste loin de cette ambition.

Alors que 3 lois se sont succédé en 15 ans, les failles dans la mise en œuvre de cette politique restent considérables. Le constat est alarmant, d'autant que le nombre d'enfants signalés en danger ne cesse d'augmenter. Tous les indicateurs sont au rouge : des capacités d'accueil insuffisantes au point que plus de 2000 décisions judiciaires de placement ne sont pas exécutées ; des structures voyant arriver des enfants de plus en plus fragilisés sur le plan psychique et exigeant un accompagnement renforcé qu'elles ne sont bien souvent pas en mesure d'assurer, par manque de personnels qualifiés ; des prises en charge inadaptées aux besoins des enfants, nombreux, se trouvant en situation de handicap etc.

Autant de défaillances inacceptables qui exigent des mesures correctrices, comme le défend l'Avis. Parmi ses préconisations, nous retenons 4 axes :

La nécessité de renforcer fortement le pilotage national de la stratégie de protection de l'enfance, incluant une analyse régulière des besoins de financement de chaque territoire, mais aussi des engagements contractualisés et mieux suivis avec les départements.

La nécessité d'investir sur la prévention et d'agir davantage en amont, grâce à un repérage plus rapide des situations à risque et une activation plus forte des divers dispositifs de soutien à la parentalité pour prévenir les placements.

La nécessité de mieux coordonner les acteurs de terrain autour d'une prise en charge complète de l'enfant, en termes de santé, de scolarité et d'éducation, en s'appuyant notamment sur les Comités départementaux de la protection de l'enfance qui doivent être généralisés sur tout le territoire.

La nécessité enfin d'agir de manière résolue pour relancer l'attractivité des métiers du travail social, qui devrait être un des piliers de la stratégie interministérielle renouvelée que l'Avis appelle de ses vœux. Il convient de mobiliser tous les leviers nécessaires pour résoudre la crise des vocations et répondre ainsi aux difficultés de recrutement du secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance dans un contexte où les besoins d'accompagnement sont de plus en plus forts et complexes.

Après le rapport du Sénat dénonçant le décalage entre les lois sur la protection de l'enfance et la réalité de leur mise en œuvre sur le terrain, cet Avis alerte sur l'impérieux besoin d'une remobilisation dans l'application des principes votés par le législateur, tout en rappelant la responsabilité de l'Etat comme des départements en la matière. Et demain, ces constats seront probablement confirmés par la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale dont les travaux ont été interrompus par la dissolution.

Par conséquent, notre groupe considère que - même si l'heure est à la réduction de la dépense publique - le budget de la politique de prévention et de protection de l'enfance doit être préservé, tout en faisant l'objet d'un contrôle d'efficacité vigilant.

**Le groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de cet Avis.**